

## SÉANCE

DU JEUDI 3 MARS 1831.

(PRÉSIDENCE DE M. DESTOUVELLES, PREMIER VICE-PRÉSIDENT.)

La séance est ouverte à une heure. (P. V.)

M. HENRI DE BROUCKERE, secrétaire, donne lecture du procès-verbal; il est adopté.

(I., 5 mars.)

M. LE PRÉSIDENT annoncé que l'on ne pourra point donner le sommaire des pétitions qui ont été déposées sur le bureau, l'un des secrétaires, M. Liedts, qui était chargé de ce soin, ne s'étant pas rendu à la séance. Il est probablement retenu chez lui par indisposition. (J. F., 5 mars.)

M. THIENPONT : Oui, monsieur le président, mais il espère pouvoir s'y rendre demain.

(J. F., 5 mars.)

M. Rapsaet fait hommage au congrès de son ouvrage intitulé : *Histoire des états généraux et provinciaux des Gaules*. — Dépôt à la bibliothèque. (P. V.)

*Proposition ayant pour objet de demander au gouvernement des renseignements sur la navigation du Rhin.*

M. LE VICOMTE CHARLES VILAIN XIII, secrétaire, lit une proposition de MM. Werbrouck-Pieters et Maclagan tendant à ce qu'il soit adressé un message au gouvernement, pour l'inviter à informer le congrès si quelques mesures ont été prises pour défendre nos droits dans la question de la libre navigation du Rhin, et quel a été jusqu'ici le résultat de ces mesures.

Cette proposition est appuyée par MM. le baron Osy, le baron de Sécus (père), le comte de Bergeyck, l'abbé de Foere, d'Hanis van Cannart et Henri Cogels. (P. V., et A.)

M. WERBROUCK-PIETERS la développant : Messieurs, quelque répugnance que j'aie d'interrompre l'ordre du jour, je ne puis aujourd'hui m'en empêcher pour occuper l'assemblée, pendant quelques minutes seulement, sur un objet de la plus haute importance et qui doit avoir la plus

grande influence sur la prospérité générale du pays.

Depuis le mois de décembre, le comité de commerce d'Anvers a eu l'honneur d'écrire au gouvernement provisoire, ce fut les 8 et 24 dudit mois, pour porter à sa connaissance que le règlement pour la navigation du Rhin était sur le point d'être terminé et qu'il était urgent d'envoyer une personne à Mayence pour y représenter les intérêts de notre pays et protester si l'on voulait méconnaître nos droits sur la navigation de ce fleuve.

Le comité de commerce a fait plus; il a fait connaître aux commissaires des puissances à Mayence, chargées de faire ledit règlement, et aux membres du congrès à Londres, notre position relativement à la navigation du Rhin. Cependant, messieurs, malgré tout cela et quelques démarches qui aient été faites, nos droits n'ont pas été reconnus, et il semble que nous sommes exclus de cette navigation ou bien près de l'être; toutefois, si nous devons en croire les avis partis de bonne source, la libre navigation du Rhin a rencontré de nouvelles difficultés dans la séance du 31 janvier dernier. Selon ces avis, la France ne veut accorder à Strasbourg qu'un entrepôt réel; la Hollande persiste à ce qu'Anvers, et partant toute la Belgique, soit exclu des privilèges de la libre navigation. Les commissaires de la France, oui, messieurs, les commissaires de la France et de Nassau ne sont pas contraires à cette dernière prétention, et les autres commissaires attendent des instructions de leurs cours respectives.

Messieurs, personne ne peut contester que si on nous ôte la liberté de naviguer sur le Rhin tandis que la Hollande en jouira, notre commerce languira, et faute de débouchés périra, alors même que l'Éscaut resterait ouvert.

Je demande donc, s'il est un objet plus important pour la Belgique et dont il convienne plus